

# 6.6

## Placements

---

---

## 6.6 PLACEMENTS

### 6.6.1 Visas de prospectus

#### 6.6.1.1 Prospectus provisoires

Le tableau suivant dresse la liste des émetteurs qui ont déposé un prospectus provisoire pour lequel un visa a été octroyé par l'Autorité des marchés financiers ou par une autre autorité canadienne en valeurs mobilières agissant à titre d'autorité principale sous le régime du passeport. Ces derniers visas de prospectus provisoires sont réputés octroyés par l'Autorité des marchés financiers en vertu du premier paragraphe de l'article 3.3 du *Règlement 11-102 sur le régime du passeport* :

Nom de l'émetteur	Date du visa	Autorité principale <sup>1</sup>
Fonds FÉRIQUE Revenu Diversifié (parts de série A)	29 février 2016	Québec - Ontario
Chemin de fer Canadien Pacifique Limitée	1 <sup>er</sup> mars 2016	Alberta
First Asset Core Canadian Equity Income Class ETF First Asset MSCI Canada Quality Index Class ETF	25 février 2016	Ontario
Fonds de lingots d'argent	24 février 2016	Ontario
Société en commandite accréditive à courte durée Sprott 2016	24 février 2016	Ontario
Trillium Credit Card Trust II	26 février 2016	Ontario

<sup>1</sup> Si l'Autorité des marchés financiers agit comme autorité principale, un visa sera réputé octroyé par les autres autorités en valeurs mobilières énumérées sous « Québec ».

Pour plus de détails ou pour obtenir copie de ces visas, veuillez consulter le site Internet de SEDAR à l'adresse : [www.sedar.com](http://www.sedar.com).

#### 6.6.1.2 Prospectus définitifs

Le tableau suivant dresse la liste des émetteurs qui ont déposé un prospectus pour lequel un visa a été octroyé par l'Autorité des marchés financiers ou par une autre autorité canadienne en valeurs mobilières agissant à titre d'autorité principale sous le régime du passeport. Ces derniers visas de prospectus sont réputés octroyés par l'Autorité des marchés financiers en vertu du deuxième paragraphe de l'article 3.3 du *Règlement 11-102 sur le régime du passeport* :

Nom de l'émetteur	Date du visa	Autorité principale <sup>1</sup>
Portefeuille Méritage mondial Conservateur	29 février 2016	Québec
Portefeuille Méritage mondial Modéré		- Colombie-Britannique
Portefeuille Méritage FNB tactique Modéré		- Alberta
Portefeuille Méritage FNB tactique Équilibré		- Saskatchewan
Portefeuille Méritage FNB tactique Croissance		- Manitoba
(parts de séries Conseillers, F, F5 et T5)		- Ontario
Portefeuille Méritage mondial Croissance		- Nouveau-Brunswick
Portefeuille Méritage mondial Croissance dynamique		- Nouvelle-Écosse
(parts de séries Conseillers, F, F5, T5 et O)		- Île-du-Prince-Édouard
		- Terre-Neuve et Labrador
		- Territoires du Nord-Ouest
		- Yukon
		- Nunavut
Catégorie d'actions de Corporation Fonds Banque Nationale :		
Portefeuille Méritage mondial Catégorie Croissance		
Portefeuille Méritage mondial Catégorie Croissance dynamique		
(actions de séries Conseillers, F, F5 et T5)		
Cenovus Energy Inc.	25 février 2016	Alberta
First Asset Short Term Government Bond Index Class ETF	24 février 2016	Ontario
First Asset Global Momentum Class ETF (auparavant, First Asset Global Momentum ETF)		
First Asset Global Momentum (CAD hedged) Class ETF (auparavant, First Asset Global Momentum (CAD hedged) ETF)		
First Asset Global Value Class ETF (auparavant, First Asset Global Value ETF)		
First Asset Global Value (CAD hedged) Class ETF (auparavant, First Asset Global Value (CAD hedged) ETF)		
FNB Horizons Indice de contrats à terme gérés Auspice	24 février 2016	Ontario

Nom de l'émetteur	Date du visa	Autorité principale <sup>1</sup>
FNB Horizons Revenu sur l'or FNB Horizons Revenu sur le gaz naturel		
FNB indiciel d'obligations totales canadiennes TD	1 <sup>er</sup> mars 2016	Ontario
FNB indiciel d'actions internationales TD		
FNB indiciel couvert en dollars canadiens d'actions internationales TD		
FNB lié à l'indice S&P 500 TD		
FNB lié à l'indice couvert en dollars canadiens S&P 500 TD		
FNB lié à l'indice composé plafonné S&P/TSX TD		
Maple Leaf Short Duration 2016 Flow-Through Limited Partnership – catégorie nationale	26 février 2016	Colombie-Britannique
Maple Leaf Short Duration 2016 Flow-Through Limited Partnership – catégorie Québec	26 février 2016	Colombie-Britannique
TransAlta Corporation	26 février 2016	Alberta
Tuckamore Capital Management Inc.	24 février 2016	Ontario

<sup>1</sup> Si l'Autorité des marchés financiers agit comme autorité principale, un visa sera réputé octroyé par les autres autorités en valeurs mobilières énumérées sous « Québec ».

Pour plus de détails ou pour obtenir copie de ces visas, veuillez consulter le site Internet de SEDAR à l'adresse : [www.sedar.com](http://www.sedar.com).

#### 6.6.1.3 Modifications de prospectus

Le tableau suivant dresse la liste des émetteurs qui ont déposé une modification du prospectus pour laquelle un visa a été octroyé par l'Autorité des marchés financiers ou par une autre autorité canadienne en valeurs mobilières agissant à titre d'autorité principale sous le régime du passeport. Ces derniers visas de modifications du prospectus sont réputés octroyés par l'Autorité des marchés financiers en vertu du deuxième paragraphe de l'article 3.3 du *Règlement 11-102 sur le régime du passeport* :

Nom de l'émetteur	Date du visa	Autorité principale <sup>1</sup>
Fonds de rendement spécialisé Dynamique	24 février 2016	Ontario

Nom de l'émetteur	Date du visa	Autorité principale <sup>1</sup>
Catégorie de rendement spécialisé Dynamique		
Catégorie de revenu de dividendes Dynamique		
Fonds de revenu de dividendes Dynamique		
Fonds d'achats périodiques Dynamique		
Fonds d'obligations à haut rendement Dynamique		
Fonds de rendement à prime Dynamique		
Catégorie de rendement stratégique Dynamique		
Fonds de rendement stratégique Dynamique		
Fonds de valeur de base canadien Renaissance	24 février 2016	Ontario
Fonds des marchés mondiaux Renaissance		
iShares Short Duration High Income ETF (CAD-Hedged) ( <i>auparavant, iShares Advantaged Short Duration High Income ETF (CAD-Hedged)</i> )	26 février 2016	Ontario

<sup>1</sup> Si l'Autorité des marchés financiers agit comme autorité principale, un visa sera réputé octroyé par les autres autorités en valeurs mobilières énumérées sous « Québec ».

Pour plus de détails ou pour obtenir copie de ces visas, veuillez consulter le site Internet de SEDAR à l'adresse : [www.sedar.com](http://www.sedar.com).

#### 6.6.1.4 Dépôt de suppléments

Le tableau suivant dresse la liste des émetteurs qui ont déposé auprès de l'Autorité des marchés financiers un supplément de prospectus qui complète l'information contenue au prospectus préalable ou simplifié de ces émetteurs pour lequel un visa a été octroyé par l'Autorité des marchés financiers ou par une autre autorité canadienne en valeurs mobilières :

Aucune information.

Pour plus de détails ou pour obtenir copie de ces suppléments, veuillez consulter le site Internet de SEDAR à l'adresse : [www.sedar.com](http://www.sedar.com).

#### 6.6.2 Dispenses de prospectus

Les autorités canadiennes en valeurs mobilières, autre que l'Autorité des marchés financiers, qui ont agi à titre d'autorité principale sous le régime du passeport ont rendu des décisions qui ont pour effet de dispenser les personnes visées de l'application de dispositions équivalentes en vigueur au Québec en vertu de l'article 4.7 du Règlement 11-102 sur le régime du passeport ou de l'article 4.8 de ce règlement, selon le cas.

Pour consulter ces décisions, en obtenir copie ou effectuer une recherche à l'égard de celles-ci, veuillez vous rendre au site Internet de l'Institut canadien d'information juridique (CanLII) à l'adresse [www.canlii.org](http://www.canlii.org).

Si vous désirez consulter les décisions rendues depuis la publication du dernier numéro du bulletin, vous n'avez qu'à suivre les indications suivantes : rendez-vous à l'adresse Internet [www.canlii.org/fr/advancedsearch.html](http://www.canlii.org/fr/advancedsearch.html), à l'étape 3 - Date de décision, inscrivez la date du dernier bulletin et la date du jour, à l'étape 4 – Collections, sous la section Compétences, vérifiez que toutes les compétences sont sélectionnées, sous la section Législation, cocher le choix « aucune », sous la section Cours, cocher le choix « aucune », sous la section Tribunaux administratifs, cocher le choix « valeurs mobilières » et lancer la recherche en cliquant le bouton « chercher ».

### 6.6.3 Déclarations de placement avec dispense

L'Autorité publie ci-dessous l'information concernant les placements effectués sous le bénéfice des dispenses prévues au *Règlement 45-106 sur les dispenses de prospectus* (« Règlement 45-106 ») et au *Règlement 45-513 sur la dispense de prospectus pour placement de titres auprès de porteurs existants* (« Règlement 45-513 »).

Nous rappelons qu'il est de la responsabilité des émetteurs de s'assurer qu'ils bénéficient des dispenses prévues au Règlement 45-106 ou au Règlement 45-513, selon le cas, avant d'effectuer un placement. Les émetteurs doivent aussi s'assurer du respect des délais impartis pour déclarer les placements et fournir une information exacte. Toute contravention aux dispositions législatives et réglementaires pertinentes constitue une infraction.

L'information contenue aux déclarations de placement avec dispense déposées conformément au Règlement 45-106 ou au Règlement 45-513 est publiée ci-dessous tel qu'elle est fournie par les émetteurs concernés. L'Autorité ne saurait être tenue responsable de quelque lacune ou erreur que ce soit dans ces déclarations.

Depuis le 1<sup>er</sup> octobre 2015, l'information sur les placements avec dispense est présentée sous un nouveau format.

## SECTION RELATIVE AUX SOCIÉTÉS

Nom de l'émetteur	Date du placement	Montant total du placement
Aldever Resources Inc.	2015-12-30	130 475 \$
Artefacts Virtuels inc.	2016-01-05 et 2016-01-12	43 000 \$
Ashrei III Realty Partnership	2016-01-14	14 346 \$
Banque Royale du Canada	2016-01-07	12 989 000 \$

Nom de l'émetteur	Date du placement	Montant total du placement
Barclays Bank PLC	2016-01-15	48 850 \$
Barclays Bank PLC	2016-01-08	147 223 \$
BonTerra Resources Inc.	2016-01-20	250 000 \$
Buildscale, Inc.	2016-01-04	41 907 002 \$
Exploration Knick inc.	2015-12-31	70 000 \$
Exploration Puma Inc.	2015-12-29	219 000 \$
Exploration Typhon Inc.	2015-12-30	146 000 \$
Hopitel Income Trust I	2016-01-13	870 000 \$
Les Mines d'or Visible Inc.	2015-12-30	294 250 \$
Neptune Technologies & Bioressources Inc.	2016-01-07	3 749 995 \$
Optometric Services (OPT) Inc.	2015-12-30	7 640 \$
Rockspring Capital Texas Real Estate Trust II	2016-01-05	1 132 160 \$
Société d'Épargne des Autochtones du Canada	2016-01-07	94 000 \$
TFS Canada Bond Series III Inc.	2016-01-15	10 491 920 \$
The New Home Company Inc.	2015-12-09	12 235 500 \$
Trez Capital Prime Trust	2016-01-19	60 000 \$
Trez Capital Yield Trust US	2016-01-15, 2016-01-18 et 2016-01-19	329 843 \$
Walton TX Dallas Kemp Ridge Investment Corporation	2016-01-07	283 050 \$

## SECTION RELATIVE AUX FONDS D'INVESTISSEMENT

Nom de l'émetteur	Date du placement	Montant total du placement
ASF VII L.P.	2015-12-18	416 460 000 \$
ASF VII L.P.	2015-11-26	6 650 000 \$
ASF VII Port-Aux-Choix Co-Invest L.P.	2015-12-18	416 460 000 \$
CC&L Equity Income and Growth Fund I	2015-01-30 au 2015-08-10	96 732 969 \$
CC&L Genesis Fund	2015-01-06 au 2015-12-31	9 047 722 \$
CC&L Group Canadian Equity Fund	2015-02-25 au 2015-12-31	497 662 948 \$
CC&L Group Canadian Q Growth Fund	2015-01-02 au 2015-12-31	173 315 440 \$
CC&L Group Fundamental Canadian Equity Fund	2015-01-02 au 2015-12-31	23 778 313 \$
CC&L Group Money Market Fund	2015-10-28, 2015-10-29, 2015-10-30	240 273 279 \$
CC&L Market Neutral Onshore Fund	2015-09-09, 2015-09-24	102 861 536 \$
CC&L Q Canadian Equity Core Fund	2015-01-06	104 784 233 \$
CC&L Q Canadian Equity Growth Fund	2015-05-20, 2015-05-26	72 734 450 \$
CC&L Q Market Neutral II Fund	2015-08-10	100 000 000 \$
Fonds d'actions américaines Jarislowsky Fraser	2015-01-01 au 2015-12-31	15 342 638 \$
Fonds d'actions canadiennes Jarislowsky Fraser	2015-01-01 au 2015-12-31	243 363 284 \$

Nom de l'émetteur	Date du placement	Montant total du placement
Fonds d'actions Globales Jarislowsky Fraser	2015-01-01 au 2015-12-31	10 429 656 \$
Fonds d'actions internationales Jarislowsky	2015-01-01 au 2015-12-31	78 424 877 \$
Fonds d'actions spéciales Jarislowsky	2015-01-01 au 2015-12-31	54 028 537 \$
Fonds DGIA Actions canadiennes dividendes	2015-01-01 au 2015-12-31	82 303 025 \$
Fonds DGIA Actions canadiennes grande capitalisation	2015-01-01 au 2015-12-31	483 755 \$
Fonds DGIA Actions mondiales grande capitalisation	2015-01-01 au 2015-12-31	74 898 391 \$
Fonds DGIA Marché monétaire	2015-01-01 au 2015-12-31	67 031 660 \$
Fonds DGIA Obligations canadiennes	2015-01-01 au 2015-12-31	149 083 855 \$
Fonds DGIA Ressources	2015-01-01 au 2015-12-31	8 926 276 \$
Fonds d'obligations Jarislowsky Fraser	2015-01-01 au 2015-12-31	30 342 495 \$
Fonds Equilibré Global Jarislowsky Fraser	2015-01-01 au 2015-12-31	53 035 629 \$
Forden Fund Ltd.	2015-10-01, 2015-12-01	631 525 327 \$
Jarislowsky, Fraser International Equity (All Country Ex-US) Fund	2015-01-01 au 2015-12-31	172 465 \$

Nom de l'émetteur	Date du placement	Montant total du placement
Jarislowsky, Fraser Short/Mid Bond Fund	2015-01-01 au 2015-12-31	1 654 000 \$
Sprott Bridging Income RSP Fund	2015-02-27 au 2015-11-30	90 322 941 \$
Sprott Private Credit Trust	2015-01-30 au 2015-11-30	36 344 176 \$
Triasima All Country World Equity Fund	2015-01-13 au 2015-12-31	48 949 368 \$
Triasima Canadian All Capitalization Fund	2015-01-02 au 2015-12-31	92 060 157 \$
Triasima Canadian Long/Short Fund	2015-02-27 au 2015-11-30	582 400 \$
Triasima Canadian Small Capitalization Fund	2015-02-27 au 2015-11-30	562 450 \$
Triasima US All Capitalization Fund	2015-02-27 au 2015-12-31	361 150 \$

Pour de plus amples renseignements relativement aux placements énumérés ci-dessus, veuillez consulter les dossiers disponibles à la salle des dossiers de l'Autorité.

#### 6.6.4 Refus

Aucune information.

#### 6.6.5 Divers

##### **Chemin de fer Canadien Pacifique Limitée**

Vu la demande présentée par Chemin de fer Canadien Pacifique Limitée (l'« émetteur ») auprès de l'Autorité des marchés financiers (l'« Autorité ») le 23 février 2016, modifiée le 29 février 2016 (la « demande »);

Vu les articles 40.1 et 263 de la *Loi sur les valeurs mobilières*, RLRQ, c. V-1.1 (la « Loi »);

Vu le paragraphe 2 de l'article 2.2 et l'article 19.1 du *Règlement 41-101 sur les obligations générales relatives au prospectus* (le « Règlement 41-101 »);

Vu le *Règlement 51-102 sur les obligations d'information continue* (le « Règlement 51-102 »);

Vu le *Règlement 14-101 sur les définitions* et les termes définis suivants :

« annexes » : les annexes au formulaire américain 10-K de l'émetteur, ainsi que les annexes à tout autre document américain de l'émetteur préparé conformément à la Loi de 1934, lesquelles seront intégrées par renvoi dans le prospectus;

« dispense permanente » : la dispense de l'obligation prévue à l'article 40.1 de la Loi et au paragraphe 2 de l'article 2.2 du Règlement 41-101 d'établir une version française des annexes;

« prospectus » : le prospectus préalable de base simplifié provisoire que l'émetteur prévoit déposer auprès de l'Autorité le ou vers le 29 février 2016, lequel vise le placement de différents titres pour un montant en capital global de 1 500 000 000 \$, le prospectus préalable de base et les suppléments s'y rapportant, ainsi que toutes versions modifiées de ceux-ci;

Vu les pouvoirs délégués conformément à l'article 24 de la *Loi sur l'Autorité des marchés financiers*, RLRQ, c. A-33.2;

Vu la demande visant à obtenir la dispense permanente;

Vu les considérations suivantes :

1. l'émetteur est un émetteur assujetti dans chacun des territoires du Canada;
2. l'émetteur est assujetti à la Loi de 1934 et se conforme à celle-ci;
3. l'émetteur est dispensé de certaines obligations d'information continue prévues au Règlement 51-102 pourvu qu'il dépose auprès de l'Autorité tous les documents qu'il doit déposer aux termes de la Loi de 1934;
4. le dépôt par l'émetteur des documents exigés en vertu de la Loi de 1934 a pour conséquence d'intégrer les annexes par renvoi dans le prospectus;
5. tout document intégré par renvoi dans un prospectus fait partie intégrante de celui-ci;
6. du fait de leur intégration par renvoi dans le prospectus, les annexes doivent être établies en français ou en français et en anglais;
7. en vertu de la législation en valeurs mobilières du Québec, les documents contenus aux annexes n'auraient pas eu à être intégrés par renvoi dans le prospectus, n'eût été l'intégration par renvoi dans le prospectus des documents exigés en vertu de la Loi de 1934;
8. tous les autres documents pour lesquels une version française est exigée par la législation en valeurs mobilières du Québec seront traduits;

Vu les déclarations faites par l'émetteur.

En conséquence, l'Autorité accorde la dispense permanente.

Fait à Montréal, le 29 février 2016.

Gilles Leclerc  
Surintendant des marchés de valeurs

Décision n°: 2016-SMV-0004

Les autorités canadiennes en valeurs mobilières, autre que l'Autorité des marchés financiers, qui ont agi à titre d'autorité principale sous le régime du passeport ont rendu des décisions qui ont pour effet de dispenser les personnes visées de l'application de dispositions équivalentes en vigueur au Québec en vertu de l'article 4.7 du Règlement 11-102 sur le régime du passeport ou de l'article 4.8 de ce règlement, selon le cas.

Pour consulter ces décisions, en obtenir copie ou effectuer une recherche à l'égard de celles-ci, veuillez vous rendre au site Internet de l'Institut canadien d'information juridique (CanLII) à l'adresse [www.canlii.org](http://www.canlii.org).

Si vous désirez consulter les décisions rendues depuis la publication du dernier numéro du bulletin, vous n'avez qu'à suivre les indications suivantes : rendez-vous à l'adresse Internet [www.canlii.org/fr/advancedsearch.html](http://www.canlii.org/fr/advancedsearch.html), à l'étape 3 - Date de décision, inscrivez la date du dernier bulletin et la date du jour, à l'étape 4 – Collections, sous la section Compétences, vérifiez que toutes les compétences sont sélectionnées, sous la section Législation, cocher le choix « aucune », sous la section Cours, cocher le choix « aucune », sous la section Tribunaux administratifs, cocher le choix « valeurs mobilières » et lancer la recherche en cliquant le bouton « chercher ».